

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 16 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 17 mai 1882	
3 1/2 %	82 80
4 1/2 %	84 05
5 %	85 10
6 %	86 15
7 %	87 20
8 %	88 25
9 %	89 30
10 %	90 35
11 %	91 40
12 %	92 45
13 %	93 50
14 %	94 55
15 %	95 60
16 %	96 65
17 %	97 70
18 %	98 75
19 %	99 80
20 %	100 85

au conseil d'Etat; comme pour l'étranger ayant trois ans de résidence. Pour en blâmer la qualité de réfugié politique, l'étranger d'aurait fait une déclaration à la mairie et obtenu l'attestation de deux citoyens revêtus d'un mandat électif, législatif, départemental ou municipal.

La commission a trouvé que l'attestation de deux citoyens municipaux ne constituait pas une garantie suffisante; mais elle a été d'avis qu'il y avait lieu de rechercher, dans l'ordre d'idées initié par M. Ernest Lefèvre, une garantie pour les réfugiés politiques, et elle a ajourné l'examen de cette question à sa prochaine séance.

Attributions des conseils municipaux

Le ministre de l'intérieur s'est rendu dans l'après-midi à la commission d'organisation municipale pour donner des explications sur son projet de loi relatif aux attributions des conseils municipaux et à la substitution de la tutelle de la commission départementale à celle du préfet pour les communes.

Nous avons dit que vendredi dernier la commission s'était réunie presque unanimement montrée hostile à ce projet, parce que, sans profit pour la liberté municipale, il annihilait totalement l'autorité et l'influence de l'Etat dans les communes.

On disait hier à la Chambre que, si le ministre de l'intérieur ne parvenait pas à modifier les dispositions de la commission il retirait son projet de loi.

L'opposition à celui-ci ne vient pas seulement, en effet, de la Chambre, mais aussi du Sénat.

La gauche et l'union républicaine du Sénat ont chargé leurs présidents respectifs de transmettre au gouvernement des observations contre le caractère de ce projet, qui tend à affaiblir le pouvoir central sans accroître effectivement les libertés communales.

Diverses

La commission de la loi sur le serment judiciaire a entendu aujourd'hui M. Humbert, ministre de la justice, qui a soutenu que le projet de gouvernement était le seul garantissant la liberté de conscience.

Après la discussion, la commission a maintenu sa double formule: « je promets ou j'affirme », suivant qu'il s'agit du passé ou de l'avenir.

De nombreuses commissions sont convoquées aujourd'hui, mais peu de députés sont présents.

M. Talandier interpellera prochainement le gouvernement sur la révocation d'un employé du ministère des finances.

Informations

Paris, 17 mai.

Le Journal officiel annonce que les électeurs de Cosne et d'Aubusson (1^{re} circonscription) sont convoqués pour le 11 juin, afin d'élire des députés.

Ceux de Limonest sont convoqués pour le 4 juin, à l'effet d'élire un conseiller général.

M. Pallain est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

M. Cassagnol, percepteur à Saint-Genest-Malifaux (Loire), est nommé à Saint-Genest-Tenrenoire.

De nombreux électeurs d'Aubusson offrent la candidature à M. Floquet, en remplacement de M. Feuret.

Le nouveau ministre de Grèce, le prince Nicolas Mavrocordato, a été reçu à l'Elysée où il a été présenté officiellement, dans le cérémonial ordinaire, ses lettres de créance au président de la République.

Le nouvel envoyé du roi des Hellènes est fils du prince Alexandre Mavrocordato, illustré par le rôle éminent qu'il a joué, lors de la guerre de l'indépendance hellénique de 1821 à 1828, et l'un des fondateurs du nouveau royaume.

Le prince Nicolas Mavrocordato arrive animé des plus vives sympathies pour la France, où il a fait ses études, et qu'il a appris à connaître pendant un long séjour à Paris.

Il a déjà occupé de hautes fonctions dans son pays, a fait partie pendant plusieurs années du Parlement hellénique, et a été ministre à deux reprises, dans les cabinets d'roi George, où il a occupé successivement les postes de ministre des cultes et de l'instruction publique.

Le préfet de la Seine vient de proposer au conseil municipal de donner le nom de Flatters à la rue nouvelle qui va de l'avenue du Bois-de-Boulogne à l'avenue Bugaud, et le nom de Littré à la rue nouvellement ouverte entre les rues de Rennes et de Vauguard. On sait que l'illustre écrivain demeurait dans cet arrondissement.

Les cours de l'Ecole supérieure de guerre viennent d'être terminés.

Les officiers des deux divisions se disperseront pour entreprendre leurs voyages annuels. Ils seront de retour à Paris pour les examens de passage et de sortie, dont la date est fixée au 8 novembre.

A la fin du mois, les élèves de cette Ecole doivent quitter Paris, pour exécuter la série des travaux extérieurs qu'ils sont appelés à faire, par l'ordre du ministre de la guerre et sous la direction du commandant de l'Ecole.

LES ÉVÉNEMENTS D'ÉGYPTÉ

Londres, 17 mai.

Le Daily-News croit que s'il avait été nécessaire de débarquer des troupes en Egypte pour appuyer le khéivé en cas d'une éventualité, qui semble peu probable aujourd'hui, mais qui aurait pu l'être, dans ce cas, la France et l'Angleterre ne seraient pas tombées d'accord; ces troupes auraient été prises dans l'armée turque

et placées sous le contrôle de la France et de l'Angleterre.

Les puis à ces, ajoute le Daily-News, n'ont jamais discuté le remplacement de Tewfik-Bey par le prince Halim.

Paris, 17 mai.

Le Temps craint que la réconciliation de Tewfik avec le ministère ne résolve aucune question et ne désarme aucune prétention. Cependant, les événements d'Egypte ont eu pour résultat d'établir l'accord entre la France et l'Angleterre et de fixer la conduite à suivre si la crise égyptienne recommence.

Le Caire, 17 mai.

Le président du conseil en visitant les consuls de France et d'Angleterre a exprimé l'espoir que maintenant la crise étant terminée, les escadres repartiraient aussitôt après leur arrivée.

Les consuls ont répondu qu'ils ne pouvaient pas donner cet espoir.

On assure qu' aussitôt les escadres arrivées, les consuls de France et d'Angleterre demanderont le licenciement de l'armée et le bannissement des colonels, qui ont participé aux émeutes militaires.

Les officiers circassiens libérés aujourd'hui seront envoyés en exil.

On croit que la Porte, à la suite des explications données par l'Angleterre, retirera sa protestation contre l'envoi des escadres.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Alger, 16 mai. — Depuis l'affaire du chott de Tighi, les dissidents ont cherché à se rapprocher et à attaquer nos postes.

La colonne Négrier et celle du commandant Mermat ont alors combiné leurs mouvements. Cette tactique a réussi.

L'ennemi a été atteint et culbuté à diverses reprises.

Enfin, après une dernière attaque, il s'est enfui sur la route du Tafelatet, laissant entre nos mains des morts, des blessés, de nombreux troupeaux, les deux cents tentes et le convoi qui avaient été enlevés à la mission topographique du capitaine de Castries.

Paris, 16 mai. — On télégraphie de Tunis, au Temps, le 16 mai :

L'escadre d'évolutions de la Méditerranée, composée de six vaisseaux cuirassés et de deux avisos, est arrivée ici aujourd'hui à midi. Le cuirassé le Friedland, qui doit rester ici en station, est arrivé hier. Il remplace ici l'Alma fregate qui est partie pour le Pirée, d'où elle ira sans doute à Alexandrie avec la division du Levant. L'entrée de l'escadre dans la rade de Tunis offrait un magnifique spectacle.

L'amiral Krantz recevra la colonie française aussitôt après sa visite au bey. Il y aura jeudi

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

113

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Ah! je le jure! répondit Etienne, sentant une situation terrible se cacher derrière les lèvres volontairement épaissies autour de la croix en vous desormais, monsieur Dubief, comme je crois en Berthe... Ma foi de tout aveugle autant que l'étaient mes soupçons. J'attendrai que vous ayez atteint le but où vous tendez, sachez le bien, si quelque jour vous avez besoin d'un homme prêt à tout sacrifier à votre œuvre, j'en serai cet homme... Je le sais, je le crois et j'y compte... Je ne salue plus René en serrant la main du docteur.

Berthe, reprit ce dernier, à partir d'aujourd'hui je ne vous reverrai que lorsque vous serez appelé, mais à partir d'aujourd'hui vous ne serez plus une femme devant moi...

Et Etienne, après avoir appuyé une dernière fois ses lèvres sur les mains tremblantes de Berthe, quitta vivement la chambre où cette scène émue venait de se passer.

— Vous le voyez, mademoiselle, fit le médecin, j'avais raison de vous conseiller l'espérance.

Le docteur est un honnête homme qui vous aime de toute son âme... Nous aurions bien fait de lui révéler votre secret sans plus attendre...

— Non... non... répliqua vivement la jeune fille avec une sorte de stupeur. Si nous échouons dans notre entreprise, je veux qu'il ne sache jamais comment mon père est mort.

— Que votre volonté soit faite! mais nous réussirons.

Maintenant je dois vous quitter. Vous n'avez rien oublié de mes instructions?

— Rien.

Après-demain, vers dix heures et demie du soir, une voiture viendra me prendre... Je descendrai volée, et cette voiture me conduira rue de Berlin, à l'hôtel de mistress Dick Thorn.

— Où je vous attendrai... Mais, si je n'étais pas là moi-même au moment de votre arrivée, il vous suffirait de dire que vous êtes artiste et que vous venez pour le concert...

— Soyez tranquille... je me souviendrai... Adieu donc, mademoiselle... Bon courage et bon espoir... Et René Moulin quitta la maison de la rue Notre-Dame-des-Champs.

...

Nos lecteurs se souviennent peut-être que Thérèse, après sa course à Bagnollet où il avait loué une maison sur le plateau de la Capulerie, s'était rendu à la préfecture de police pour son service du soir.

Comme il arrivait au bureau un des agents placés sous ses ordres le prévint que le chef de la sûreté l'attendait.

Sans perdre une seconde il se présenta devant son supérieur.

— A-seyez vous, Thérèse, lui dit ce dernier, j'ai quelques ordres à vous donner...

L'inspecteur prit un siège, tandis que le chef cherchait un dossier parmi les monceaux de papiers de toute nature encombrant son bureau.

Quand il eut trouvé ce dossier il demanda, tout en le feuilletant :

— Connaissez-vous un certain Dubief?

Thérèse interrogea sa mémoire.

— Il me semble que ce nom m'est connu... dit-il au bout d'un instant. Ah! m'y voici... Dubief, si je ne me trompe, doit être un particulier qui a été condamné à cinq ans de réclusion et à dix ans de surveillance, il y a quelques mois, pour fabrication et émission de fausse monnaie...

— Vous ne vous trompez pas et je vois que votre mémoire est toujours excellente.

un mois, et j'ai reçu aujourd'hui des renseignements qui me font supposer qu'il est à Paris où il se livre de plus belle à son industrie de faux monnayeur...

— A Paris! s'écria Thérèse. Sous un faux nom, alors?

— C'est possible... Les renseignements sont vagues.

— Me permettez-vous de vous demander quelle est leur origine?

— Parfaitement... Un détenu, libéré depuis quelques jours, qui a rencontré Dubief, m'a écrit en me signalant sa présence, dans le but sans doute de s'attirer la bienveillance de l'administration...

— Où ce libéré dit-il l'avoir vu?

— Au quartier Saint-Antoine; il fréquente, paraît-il, le bal Voisin et certains cabarets mal famés.

— Seul?

— Avec un autre individu nommé Terremonde, évadé en sa compagnie... Connaissez-vous Dubief de vue?

— Oui, monsieur... J'étais à la cour d'assises la jour où il a passé en jugement, et son image est restée gravée dans ma mémoire.

— Eh bien! alors, je vous charge de me retrouver ces deux gailards-là... J'ai confiance en votre flair et en votre coup d'œil.

Une lueur s'alluma dans les prunelles de l'agent dont une idée bizarre venait de traverser le cerveau.

— Bien, monsieur... répondit-il au chef de la sûreté. Ce soir même je me mettrai en

soir à la Résidence une grande soirée, à laquelle sont invités tous les officiers de terre et de mer, les employés du Bardo et les notables de la colonie.

L'escadre a passé par Bizerte; elle ira, dit-on, jusqu'à Tripoli: sa présence sur nos côtes produit toujours un excellent effet.

Les nouvelles de la Régence sont généralement bonnes.

La colonne qui avait été opérée chez les Oued-Ayar et dans l'ouest de la Régence est revenue. Le colonel Delaroque, dont il a été souvent question, est venu du Kef à Tunis.

M. Destourneles est de retour de l'Enfidu. Tout est tranquille dans cette région.

Ce soir, on a amené du domaine de Sidi-Tabet de x italiens garrotés, sous la conduite d'un chaouch. On a découvert toutes les preuves que ces gens fabriquaient de la fausse monnaie. Après les avoir conduits à la Résidence française, où ils ont été adressés par le directeur de Sidi-Tabet, qui est un domaine de la Société franco africaine, ils ont été consignés à l'autorité italienne, qui les a mis en prison.

Tunis, 17 mai. — A la suite de l'incendie d'un entrepôt de bois, à la Goulette, appartenant à un Italien, incendie qui a été éteint par des soldats français, le consul d'Italie a adressé au ministre résident une lettre le priant d'adresser ses remerciements aux braves soldats qui s'étaient dévoués courageusement sans esprit de nationalité.

Etranger

Angleterre

Londres, 17 mai. — Suite de la séance de la Chambre des communes:

Sir Stafford Northcote demande de nouvelles explications sur la transaction intervenue entre le gouvernement et M. Parnell.

M. Gladstone répond que le gouvernement n'a souscrit aucun compromis.

M. Balfour dit que, malgré son démenti, il est certain que le gouvernement a consenti à un arrangement avec M. Parnell.

Cette transaction est sans exemple dans l'histoire d'Angleterre, et cette conduite est indigne. (Bruit.)

Le gouvernement a ébranlé toute confiance dans ses déclarations.

M. Gladstone réplique. Il n'y a pas un mot de vrai dans l'affirmation de ceux qui soutiennent l'existence d'un pacte ou d'une stipulation avec M. Parnell. Je repousse avec la plus vive indignation les accusations de M. Balfour, et leur donne un démenti formel.

Ceux qui formulent de telles accusations, ajoute M. Gladstone, doivent les prouver. Si ces accusations ne sont pas prouvées, elles déshonorent leur auteur.

M. Gibbon répond à M. Gladstone, et la discussion continue au milieu de la plus vive agitation.

Londres, 17 mai. — M. John Holms est nommé secrétaire au ministère du commerce, en remplacement de M. Aschley.

Hier, la reine Victoria a passé en revue 10,000 hommes de troupes à Aldershot.

Demain, les membres du parti irlandais se réuniront, afin de décider les mesures qu'il y a à prendre en présence du projet du gouvernement sur la répression des crimes en Irlande.

Le Times lit que le débat au sujet de l'entente du gouvernement et de M. Parnell produira un mauvais effet, parce que M. Parnell est le chef d'un parti qui est hostile aux institutions de l'Angleterre.

Dublin, 17 mai. — Le cardinal Mac Caba est arrivé hier à Dublin. Répondant à une adresse qui lui était présentée, il a dit qu'il réprouvait les assassinats qui remplissent tous les cours irlandais de chagrin et de honte, et qu'il engageait vivement les Irlandais à seconder l'autorité dans la recherche des criminels.

Les chefs de la Ligne agraire se proposent de tenir un meeting à Paris, afin de discuter la situation actuelle des affaires.

M. Davitt est parti pour Paris consulter M. Egan; on assure que M. Dillon et d'autres députés irlandais le suivront prochainement.

Londres, 17 mai. — Le journal socialiste le *Free Press* a été saisi et l'imprimeur arrêté. Un mandat d'amener a été lancé contre un rédacteur.

Allemagne

Berlin, 17 mai. — Le Parlement allemand s'est ajourné jusqu'au 6 juin.

Belgique

Bruxelles, 17 mai. — Un vol audacieux a été commis samedi dernier au palais de Bruxelles. On a constaté que quatre tableaux ont été enlevés de leurs cadres et emportés.

Ces quatre tableaux représentent: La *Dispute au cabaret*, de Madou; un *Café arabe de la Haute-Egypte*, par Robie; une *Vue d'Asouan*, également par Robie; un *Vieillard et une jeune fille tenant un perroquet*, de Van Regemortel.

Le dernier de ces tableaux était suspendu dans l'escalier du khédive; les deux tableaux de Robie ornaient l'appartement de la reine, contigu à la chambre à coucher de Sa Majesté; enfin, le magnifique tableau de Madou ornait le salon blanc.

L'auteur, pour commettre ce vol, a dû faire tout le tour du premier étage du palais et traverser l'ancienne salle du bal pour pénétrer dans l'appartement de la reine.

Des recherches et des perquisitions ont été faites chez plusieurs individus soupçonnés, mais jusqu'à présent elles n'ont abouti à aucun résultat.

Espagne

Madrid, 17 mai. — Une bande de quatre-vingts hommes armés s'est soulevée aux environs de Barcelonne, aux cris de: «Vive la Catalogne indépendante!» La troupe l'a poursuivie.

Ce fait isolé est sans importance.

Russie

Saint-Petersbourg, 17 mai. — Le *Journal de Saint-Petersbourg* confirme la nouvelle de la signature de la convention conclue avec la Turquie au sujet des frais de la guerre, et rend justice à l'habileté et à la patience de M. de Novikoff.

Le journal russe dit qu'il fallait tenir compte de la pénurie du Trésor de l'empire ottoman et sauvegarder en même temps les intérêts de la Russie.

Saint-Petersbourg, 17 mai. — Le général Kaufmann, gouverneur du Turkestan, est mort.

Amérique

New-York, 17 mai. — Comme le bruit courait qu'un des assassins de lord Cavendish était à bord du vapeur la *Seythia*, attendu hier à New-York, le gouvernement américain a envoyé des agents de police à bord d'un cutter pour attendre l'arrivée du vapeur la *Seythia*.

Le *New-York Herald* annonce la formation d'un centre de tempête dans la nuit du 19 mai.

Tribunaux

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

Audience du mardi 16 mai

Affaire de Chaumes

Le débat a repris au milieu de la même affluence. M. Durier, avocat de la duchesse de Chaumes, examine d'abord les deux fins de non recevoir qui devaient faire annuler la délibération du conseil de famille, celui-ci ayant dû être convoqué à Sablé et se trouvant irrégulièrement composé, puisque les deux frères de la duchesse de Chaumes n'y avaient pas été appelés. Leur qualité d'étrangers n'était pas, selon M. Durier, une raison suffisante d'exclusion.

Reprenant la discussion des reproches que la délibération du conseil de famille fait peser sur la duchesse de Chaumes, il prétend que les mots «inconduite notoire» ne peuvent s'appliquer qu'à un désordre poussé à ses dernières limites; or, deux faits seulement sont relevés; le fait de Sablé, invraisemblable et inadmissible, et le fait de Florence.

Pour le fait de Sablé, on apporte les deux écrits par lesquels la duchesse de Chaumes se met à la merci de son mari et renonce à ses enfants. Ces écrits, arrachés par la violence, ne peuvent pas, à eux seuls, constituer des preuves et le mari l'a compris en ne demandant pas la séparation de plano. Il a produit une articulation qui n'aurait de valeur qu'autant qu'elle serait confirmée par une enquête. Mme de Chaumes produit à son tour une articulation.

Elle demande au tribunal de l'autoriser à faire tant par titres que par témoins, la preuve des faits suivants:

1° M. le duc de Chaumes est parti pour Lourdes, de Sablé, le lundi 27 septembre 1879; il a été accompagné jusqu'à Mans par Mme la duchesse de Chaumes. Il avait été convenu qu'elle reviendrait dans la soirée à Sablé, où étaient restés ses enfants. Mais le duc l'ayant priée de ne retourner à Sablé que le lendemain matin, 30 septembre, elle se conforma à ce désir;

2° Pendant l'absence du duc, qui a duré quatre jours, la duchesse n'a cessé de recevoir les visites des amis de la famille, demeurant dans les environs;

3° Pendant tout ce temps la chambre de la duchesse de Chaumes a été constamment habitée par les enfants dont les deux lits étaient placés de chaque côté du lit de la duchesse, par la nourrice du petit garçon dont le lit était à côté du nourrisson, par une bonne anglaise dont le lit était placé au milieu de la chambre en face de celui de la duchesse. Une femme de chambre, Louise Dulac, couchait dans le cabinet de toilette;

4° Le jeudi 2 octobre, le duc de Chaumes télégraphia à la duchesse qu'il arriverait à Sablé dans la soirée du vendredi ou la matinée du samedi;

5° La duchesse de Chaumes envoya une voiture à tous les trains du vendredi soir et du samedi matin; le duc de Chaumes arriva à Sablé, le samedi 4 octobre, à une heure de l'après-midi et se rendit immédiatement au château où il fut reçu par la duchesse.

6° Le dimanche, 5 octobre 1879, la duchesse de Chaumes a déjeuné avec son mari, a reçu la visite de M. le marquis de Juigné et de sa belle-fille, avec laquelle elle s'est rendue aux vêpres à l'abbaye de Solesmes emmenant ses enfants. Elle n'en est revenue qu'à cinq heures;

7° A cinq heures et demie, le duc la fit prier de se rendre auprès de lui dans son cabinet. L'accusant de caclier un homme, dont la présence lui aurait été dénoncée par son domestique. Sur le bureau du duc se trouvaient deux feuilles de papier, un revolver chargé et un couteau de chasse. C'est après une scène violente où la duchesse fut menacée de mort, jetée par terre et maltraitée de la manière la plus grave et après des protestations énergiques qu'elle traça, sous le coup de la terreur, les deux écrits dictés par son mari;

8° Le duc refusa absolument de visiter la chambre de sa femme, que celle-ci le pria de fouiller; il répondit qu'il ne voulait pas être tué par son amant;

9° Après cet événement, la duchesse de Chaumes fut entièrement sequestrée, privée de toute communication avec sa famille. La duchesse de Chevreuse et le duc de Chaumes écrivirent contre elle leurs plus odieuses accusations à sa mère, la princesse Galitzin.

En même temps, la duchesse de Chevreuse faisait répandre le bruit dans Sablé que sa belle-fille avait été surprise en flagrant délit et bientôt les faits, qui s'étaient passés à Sablé étaient racontés et commentés dans les journaux de manière à la déshonorer publiquement;

10° Le 8 octobre, la duchesse de Chevreuse s'était fait consentir par le duc de Chaumes une donation de l'usufruit du château de Sablé, et, quelque temps après, le duc de Chaumes pénétra dans la chambre de la duchesse, vers dix heures du soir, accompagné des pères Couturier et Piolin, et lui enjoignit de signer l'acte de donation. La duchesse, ayant refusé, fut maltraitée, légèrement blessée au côté par la pointe d'un couteau de chasse que tenait le duc de Chaumes, et menacée de mort. C'est sous le coup de ces menaces qu'elle consentit à signer;

11° Toutes ces violences et émotions ont altéré la santé de la duchesse de Chaumes et déterminé un état de maladie, dans lequel elle se trouve encore;

12° Le duc de Chaumes croyait si peu à la culpabilité de la duchesse qu'après avoir obtenu ce que voulait sa mère, l'abandon de Sablé, il reprit la vie commune affirmant que jamais leur union n'avait été plus complète;

13° A Florence, pendant l'hiver 1880 à 1881, le duc de Chaumes et la duchesse vécurent en bonne intelligence jusqu'au jour où Mme de Chevreuse sentant approcher la fin du duc voulut éloigner sa belle-fille pour s'emparer de la tutelle de ses enfants et de la gestion de la fortune;

14° A cet effet elle imagina de faire accuser Mme de

Chaumes d'entretenir des relations avec un officier de l'armée italienne. Elle employa une fille Louise Bon-gaia, qu'elle avait eu l'art de faire recommander par une religieuse à la princesse de Galitzin, mère de la duchesse de Chaumes. Cette femme de chambre répandit contre la duchesse les plus odieuses calomnies.

Au cours du séjour à Florence, la duchesse de Chaumes fit une chute de cheval et se démit le pied; elle revint à Paris avec le duc et sa belle-mère, des qu'elle put marcher avec l'aide d'une béquille. C'est pendant ce pénible voyage que la duchesse de Chevreuse lui déclara que son mari allait demander la séparation.

A l'arrivée à Paris, le duc de Chaumes, sur les représentations de sa femme, était déjà monté en voiture pour se rendre avec elle dans un hôtel, où ils devaient séjourner, quand la duchesse de Chevreuse courut après la voiture, fit descendre son fils et le força à le suivre à l'hôtel de Luyne, où un appartement lui était offert par le duc de Séban.

A l'hôtel de Luyne, la duchesse de Chaumes fut de nouveau insultée et maltraitée. Elle dut avertir son frère et se réfugia dans sa famille, sans pouvoir emmener ses enfants.

Au surplus, le duc vivrait-il, qu'il ne pourrait plaider sur les faits qu'on essaye de faire revivre, puisqu'ils ont été effacés par une réconciliation, qui s'est attestée par des fêtes données à Florence.

Sur les faits de Florence, M. Durier apporte une révélation, qui lui a été faite par une dame qui assistait à la dernière audience. On peut se rappeler que des vers avaient été saisis par le duc dans le corsage de sa femme. M. Bétolaud trouvait là une preuve d'intrigues qui se sont nouées à Florence et qui ont décidé le duc de Chaumes à demander la séparation. Ces vers se trouvent dans une romance d'origine russe, imprimée à Saint-Petersbourg en 1876 et adressée à Victor Capoul.

La conclusion de M. Durier est qu'il n'y a rien de prouvé, que le flagrant délit n'a été constaté que par ouï dire et non de visu, que Mme de Chaumes est fondée à réclamer ses enfants; elle fera de son fils, un homme, un chef de famille, et elle ne fera pas de sa fille une dévote sèche, impérieuse et sans entraînements.

M. Bétolaud réplique et termine en disant qu'il faudrait être bien étranger aux choses de notre temps pour ne pas savoir que Mme de Chaumes était une femme «notée» et je me retiens, dit-il, pour ne pas dire un autre mot. Elle s'est affichée partout dans les promenades, dans les théâtres, dans les cafés où elle soupait après le spectacle. Il y a donc autre chose, encore que le scandale si notoire de Sablé et les intrigues de Florence.

La suite des débats est renvoyée à huitaine.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 17 mai. — Un douloureux accident s'est produit hier soir, vers 8 heures et demie, sur les bords de garage de Châteauneuf. Un homme d'équipe, nommé Mathieu Goubier, chargé de l'accrochage des wagons, a été surpris entre deux wagons (par suite d'un faux aiguillage, croit-on), et a eu le tronçonnement écrasé contre la caisse. La mort a été instantanée. Une enquête est ouverte.

L'infortuné Goubier était âgé de 45 ans, marié, père de deux enfants, âgés de 7 ans et de 10 ans.

Son cadavre a été rapporté à son domicile, à l'Heur-ton, maison Robert.

La mort parut, d'après les constatations, avoir été instantanée, foudroyante. Goubier a été relevé, la poitrine écrasée, tendant encore un de ses bras en avant; ses dents serraient le tabac qu'il mâchait.

Rouanne. — Mardi matin, à 7 heures 1/2, un grave événement mettait en émoi l'un des quartiers de Rouanne. M. Pérard, billardier, demeurant cours de la République, vena de se tirer un coup de revolver sous la mâchoire; la balle est sortie par des joues; la mort a été instantanée. M. Pérard s'est suicidé dans son cabinet. On l'a trouvé assis dans son fauteuil, les jambes pendantes.

quête... Faudra-t-il procéder à l'arrestation séance tenante?

— Cela dépend... Si vous tenez la piste, et si vous avez la certitude de ne point la perdre, il serait plus adroit de filer le gailard pendant quelques jours.

Peut-être est-il affilié à une bande... On s'en assurerait et on ferait une rafle générale.

— Il est positif que dans ce cas le coup de filet serait joli...

— Faites pour le mieux... Je vous donne carte blanche...

— Sans mandat d'amener?

— Agissez comme d'habitude.

L'habitude pour Théfer, nous en avons eu déjà la preuve, était de remplir à l'occasion des mandats d'amener en blanc et signés d'avance qu'il gardait dans son portefeuille.

L'inspecteur en quittant le chef de la sûreté, se rendit à un petit restaurant de la place Dauphine où il avait coutume de prendre ses repas quand il se trouvait dans le quartier.

Tout en se taillant de larges bouchées et en buvant d'amples rasades, il se disait:

— Dubief et Terremonde sont des gredins de la pire espèce. S'ils me tombent sous la main je n'aurai pas besoin de me mettre la cervelle à l'envers pour me procurer les deux hommes dont j'ai besoin...

Il s'agit de les déterrer...

S'ils fréquentent véritablement le quartier Saint-Antoine ce ne sera pas difficile... Je suis certain de les trouver passage de la Main d'Or.

Aux Trois Bouteilles.

Après son dîner Théfer alla rue du pont-Louis-Philippe, à son logement, changea de costume, transforma sa figure avec cet habillement surprenant que nous connaissons déjà, et vint s'asseoir devant la table qui lui servait de bureau.

Lui tira de son portefeuille deux mandats d'amener dont il remit les blancs en y traçant les noms de Dubief et de Terremonde.

Ceci fait, il regarda sa montre.

Elle indiquait neuf heures.

— J'ai le temps de flâner un peu... murmura-t-il et, après avoir mis quelques billets de banque dans son portefeuille et un revolver dans sa poche, il sortit de chez lui et se dirigea lentement, un cigare à la bouche, vers la place de la Basille.

Le passage de la Main-d'Or, dont les gens étrangers au quartier ne soupçonnaient point l'existence, est situé, faubourg Saint-Antoine, presque en face de la rue du Marché-Léonard, et donne accès dans la rue de Charonne.

Sombre, étroit, misérable d'aspect et d'une propreté plus que douteuse, il est occupé par des marchands de bois des îles, des ébénistes, des usines dites: *teintureries de bois*.

A l'époque où se passaient les faits que nous racontons, se trouvait au milieu du passage une boutique de marchand de vin ayant pour enseigne: *Aux Trois Bouteilles*.

En effet trois grosses bouteilles en bois doré étaient accrochées au mur au-dessus de la porte.

L'intérieur puait et enfumait du cabaret en

question avait soulevé le cœur à tout autre qu'aux habitués de l'établissement.

Un mauvais comptoir d'étaim, placé à l'entrée de la première salle garnie de quelques tables boiteuses, supportait des pots de gros bruns, et des verres de tous les calibres.

Cette salle, assez haute de plafond et prenant jour sur la rue par une large devanture vitrée, était un palais en comparaison des deux autres pièces en e filade aux quelles on accédait en descendant plusieurs marches.

LII

Les plafonds de ces deux salles étaient bas à les toucher de la main.

Les murs suintaient l'humidité.

Détroites fenêtres aux carreaux verdis filtraient un jour douteux qu'à-combrissaient encore les murailles d'une petite cour derrière laquelle s'élevaient des maisons de cinq étages.

Le gaz était inconnu dans l'établissement, une demi-douzaine de quinquets à un seul bec se chargeaient de l'éclairage et s'en acquittaient fort mal.

Des tables mal équarries et des tabourets boiteux composaient le mobilier.

La clientèle diurne des *Trois Bouteilles* différait essentiellement de celle du soir.

Les ouvriers ébénistes, teinturiers, vernisseurs, y prenaient leur repas.

Dès qu'arrivait la nuit ces honnêtes travailleurs regagnaient leurs logements respectifs, cédant la place à une population d'un tout autre genre.

Ensemble de gens sans aveu, de poits mar-

chands camelots et filous, s'y donnaient rendez-vous et combinaient des plans de rapines et d'escroqueries.

Le patron, installé derrière son comptoir exigeait seulement deux choses: qu'on payât rubis sur l'ongle et qu'on ne fit point de tapage.

Parfois la police opérait des descentes dans son établissement, mais, comme il trouvait moyen d'y faire régner le bon ordre, il n'était jamais compromis.

Au moment où nous introduisons nos lecteurs dans ce bouge, neuf heures du soir venaient de sonner.

Les salles commençaient à se remplir et le personnel offrait des types assurément dignes d'attention, que nous négligerions pour nous occuper uniquement des deux hommes signalés à Théfer par le chef de la sûreté.

L'un de ces hommes, Terremonde, était assis seul à une table, devant un pot de vin sous le bec d'un quinquet fumant, et lisait les faits divers d'un journal avec une extrême attention.

Terremonde, grand gillard, presque maigre que Jean-Jacques, et de figure commune pouvait avoir trente ans.

Une épaisse chevelure brune et crépue couvrait son front bas et contrastait de façon bizarre avec ses yeux d'un bleu pâle et sourcil d'un blond roux.

Ce contracte r subtil d'une perruque artificiellement faite qui montrait absolument la physionomie du personnage.

(A suivre)

L'opinion publique attribue ce suicide au mauvais état des affaires de M. Péard.
Il était propriétaire de plusieurs immeubles et, dit-on, grand spéculateur sur l'achat et la vente des terrains pour construction. On parle d'un déficit de 300,000 fr.
M. Péard était âgé d'environ 50 ans. Il laisse une femme et deux filles, dont l'aînée a 20 ans.
En nous signalant cet événement, notre correspondant nous fait remarquer que, depuis six mois, c'est le troisième suicide qui a lieu dans la même rue; son nom porterait-il malheur à ses habitants? ajoute-t-il.

Saint-Rambert. — Hier matin, vers cinq heures, lors d'une maison en construction à Saint-Rambert, lieu de Saint-Germe, on a trouvé pendu à une des poutres du bâtiment, le cadavre d'un sieur Pignol, cultivateur.

Les sieurs Tournet et Avril, ouvriers maçons, qui avaient fait cette lugubre découverte, prévinrent aussitôt les autorités locales.

M. le docteur Coudour, chargé des constatations médico-légales, a déclaré que la mort, attribuable à un suicide, devait remonter à quelques heures.

On ne connaît pas la cause de cet acte de désespoir. La veuve, Pignol avait quitté son domicile, disant qu'elle allait au hameau des Barques, demander qu'on vint le lendemain l'aider à labourer un champ, et il n'était pas rentré de la nuit.

Pignol était âgé de 35 ans et originaire de Périgueux; il laisse une veuve et un enfant en bas âge. Il habitait Saint-Rambert.

ISERE

Bourgoin. — Les deux sœurs B..., natives de Trarieux, arrêtées au Grand-Lemps pour outrage aux mœurs, ont été condamnées par le tribunal de Bourgoin, à un mois d'emprisonnement.

La plus jeune a 16 ans et l'autre 18.

La gendarmerie de Bourgoin a escorté le nommé B..., qui a tenté d'assassiner sa femme au Grand-Lemps. Il doit passer aux assises qui vont s'ouvrir.

Monteynard. — Un incendie, dont la cause est accidentelle, s'est déclaré ces jours derniers, dans un bâtiment servant de maison d'habitation, d'écurie et de grange, et appartenant à M. Joseph Bandel et Maximin Paulin, mineurs.

Grâce au concours empressé des habitants, on a pu sauver les meubles, une partie du bâtiment de M. Bandel et l'habitation de M. Paulin; mais tout le reste a été entièrement détruit.

Les dommages, évalués 5,800 fr. environ, sont garantis par des assurances.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 17 mai. — M. de Mahy est arrivé à Marseille inconnu à 8 heures du soir. Il était attendu en gare par M. Imhauss, trésorier-payeur général, chez lequel il dut descendre.

Dans la matinée de demain, il repartira par le premier train pour Toulon, où il est attendu. Il ira ensuite passer la journée de vendredi à Brignoles et celle de samedi à Draguignan, d'où il retournera à Marseille.

La réception officielle prescrite par la loi aura lieu dimanche matin entre 8 et 9 heures. M. de Mahy recevra ensuite à la préfecture les autorités civiles et militaires, et le soir assistera à un grand banquet qui sera donné chez M. Imhauss et auquel sont invités entre autres, M. le général Favier, commandant en chef le 15^e corps; M. Pouille, préfet; M. Massat, secrétaire-général de la préfecture; M. le maire de Marseille et diverses autres autorités, ainsi que des notabilités de la finance et du haut commerce.

A l'heure actuelle, rien toutefois n'est encore définitivement arrêté, au sujet de la réception officielle en prévision de laquelle sera traitée, entre M. le ministre de l'Agriculture et M. le préfet, qui ira rejoindre ce dernier à Tarascon, pour revenir avec lui, à Marseille.

LA CATASTROPHE DE MARCILLY

Un immense sinistre vient de se produire dans la commune de Marcilly, près de Langres (Haute-Marne).

Un incendie s'est déclaré hier dans cette commune et a détruit, en trois heures, 80 habitations.

125 familles, comprenant 600 personnes, se trouvent sans abri.

Des secours ont été immédiatement organisés, mais le sinistre est grand, et les ressources du pays sont bien restreintes.

Le feu, qui avait éclaté chez un boulanger, s'est répandu avec une rapidité vertigineuse. En moins de trois heures, quatre-vingt maisons étaient en flammes. Les toitures en chaume brûlaient sans progrès.

C'était un spectacle terrible. Les femmes et les enfants, affolés, couraient dans les rues. Les hommes essayaient, mais sans succès, d'arrêter la marche du fléau.

Le personnel de la gare d'Andilly, venu des premiers sur le lieu du sinistre, s'est particulièrement distingué.

Trois personnes ont été blessées grièvement; un désespoir de les sauver.

Le feu était tellement intense que les cloches ne pouvaient être entendues.

Les pertes sont évaluées à 800,000 francs. Un tiers n'est pas assuré.

Des souscriptions s'ouvrent de tous côtés.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONTALAN, CONSEILLER
Audience du 17 mai 1882

Faux

L'accusé est le nommé Elie X..., représentant de commerce.

Un sieur Elie X..., se disant représentant de commerce à Lyon, se présentait au mois de mai 1881, dans diverses maisons de commerce de cette ville pour y faire négocier des effets de commerce souscrits au nom d'un sieur Joseph X..., son parent, négociant à Jarcieu (Isère). Elie X... s'était fait précédé dans ces maisons d'une lettre supposée, de Joseph X..., invitant les commerçants auquel il s'adressait à opérer cette négociation; les billets ainsi présentés étaient faux et la signature du sieur Joseph X... également fautive, avait été imitée avec une grande habileté.

A la suite d'une information dirigée contre X..., à raison de ces faits, et par ordonnance du juge d'instruction en date du 16 juin 1881, cet individu a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Lyon comme prévenu du délit d'escroquerie prévu et puni par l'article 405 du Code pénal.

Par jugement du tribunal en date du 13 décembre 1881, Elie X... a été condamné à deux années d'emprisonnement et 50 fr. d'amende pour escroquerie.

Il a interjeté appel de cette décision et a sollicité lui-même son renvoi devant la cour d'assises.

L'accusé a déjà subi trois condamnations pour escroqueries.

X... n'a pu lieu de se féliciter de sa détermination, car reconnu coupable par le jury, il est condamné à la peine de six années de réclusion.

Ministère public : M. Bloch, avocat général.
Défenseur : M. Charbonnier, avocat.

Charles Z... est également accusé de faux.

Pendant le cours des mois de décembre 1879 et de janvier 1880, un individu se disant le sieur Groz marchand de bois à Pont-de-Toille (Jura), se présenta à la Société lyonnaise, et fit escompter huit effets de commerce.

Vers la même époque, une femme se disant la dame veuve Fondet, fabricante de caisses d'emballage à Salins, présenta au même établissement deux effets.

Toutes ces valeurs à l'ordre d'inconnus portaient l'endossement de la maison Brun jeune et Fournier, honorablement connue sur la place de Lyon. Le total des escomptes s'éleva au chiffre de 4,533 fr. 50 c. Quelques-uns de ces effets étant revenus protestés, la Société lyonnaise prit des renseignements, et ne tarda pas à apprendre que les dix valeurs escomptées, corps de billets et endossements, étaient fausses.

L'information a établi que les deux accusés liés ensemble par des relations coupables avaient usé de faux noms et faux, pour établir leur identité avec les personnes dont ils usurpaient l'individualité, des cartes de commerce frauduleusement obtenues. Ils se nomment en réalité Charles Z..., employé de commerce à Lyon, Scholastique Claudine Gagnoux, femme Vorry, sans profession ni domicile connus.

Z..., déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, est condamné à 3 ans de prison.

Ministère public : M. Bloch, avocat général.
Défenseur : M. Arcis, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 18 mai, 133^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 17. coucher, 7 h. 36. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1859). — L'escadre française bloque Venise.

Un million par mois d'augmentation.

C'est le résultat de la comparaison entre le produit (83 544,000 fr.) de l'impôt sur le tabac pendant le premier trimestre de 1881 et celui (86 534,000 fr.) du premier trimestre de 1882.

Richeieu qui a le premier imposé les tabacs se froterait les mains en voyant ce qu'un peuple peut dépenser en fumée... profitable aux caisses de l'Etat.

Que nous présage le soleil?
Les astronomes annoncent qu'en ce moment son disque leur apparaît couvert de taches énormes.

La Revue d'astronomie ajoute qu'il faut nous attendre à un printemps et à un été très secs et très chaud, et que le débit des cours d'eau sera extrêmement faible.

Des arrêtés du ministre de l'instruction publique ouvrent :

Pour le 3 juillet, une session ordinaire d'examen pour les deux brevets de capacité ;

Pour le 7 juillet, une session d'examen pour le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices ;

Pour le 2 octobre, une session extraordinaire d'examen pour le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, exclusivement réservée à des catégories désignées de candidats ;

Pour le 2 octobre, une session d'examen pour le certificat d'aptitude pédagogique ;

Pour le 20 octobre, une session d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur primaire, de directeur et de directrice d'école normale.

Le ministre des postes et des télégraphes a convoqué plusieurs chimistes, qui doivent étudier une nouvelle encre qui mourra complètement hors d'usage les timbres oblitérés, dont on se sert quelquefois deux ou trois fois, après un lavage habile.

Avis aux propriétaires de chiens :
La Société centrale pour l'amélioration des races de chiens fondée par le Cercle de la chasse, 1, boulevard Malesherbes, a obtenu

pour son exposition annuelle la terrasse des Taileries.

Un minimum de 10 000 francs de prix est affecté à cette exposition, dont les programmes vont être envoyés aux intéressés.

L'exposition aura lieu du 3 au 11 juin prochain.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, les expériences faites par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée avec les freins Westinghouse, dont la puissance considérable permet d'arrêter immédiatement tout train lancé à grande vitesse.

Ces expériences ayant eu un plein succès, la Compagnie a adapté le nouveau frein aux machines des trains express entre Paris et Marseille.

Hier, pour la première fois, le train 2 venant de Marseille a passé à Puy-rache ayant tous ses voitures munies de cet utile appareil.

Voici en deux mots comment fonctionnait le frein Westinghouse qu'on regardait hier à la gare avec curiosité.

L'air comprimé sur la locomotive au moyen d'une pompe mue par la vapeur circule dans les conduits qui passent au dessous de toutes les voitures du train.

Les sabots des freins sont maintenant écartés par l'action de l'air comprimé sur un mécanisme ingénieux. Pour produire le serrage, il suffit de laisser échapper dans la circulation un peu d'air. La dépression qui en résulte fait fonctionner le mécanisme et les sabots s'appliquent contre le bandage des roues. Par suite de cette disposition, le frein est automatique d'est-à-dire qu'il se serre lorsqu'il y a rupture d'attelage. Les tuyaux se brisent, l'air s'échappe et le train s'arrête forcément.

La première Chambre de la cour d'appel a rendu, mardi, son arrêt dans le procès intenté par divers actionnaires du Théâtre-Bellecour contre M. Guimet et les fondateurs et administrateurs de la Société de ce théâtre.

La cour, considérant que les actionnaires avaient approuvé, en assemblée générale, les mesures prises et les actes accomplis par les administrateurs, a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de commerce, qui avait rejeté l'action en dommages-intérêts formée par les demandeurs.

Une affaire mystérieuse

Hier, à 4 heures et demie du matin, M. Chaleas, garçon de platte, retirait des eaux du Rhône, à la hauteur du quai de Reiz, le cadavre d'un vieillard, âgé de 70 à 75 ans.

M. le commissaire de police aussitôt prévenu, fit transporter le corps à la Morgue, après avoir procédé aux constatations légales.

A huit heures, un individu nommé Jean-Baptiste G..., et demeurant rue Marc-Antoine-Petit, se présentait dans le lugubre établissement et déclarait reconnaître le cadavre pour celui de son beau-frère, un sieur Billon, récemment sorti de l'hospice de la Charité. G... qui était dans un état d'ivresse des plus prononcés, se répandait en lamentations et finit par se retirer en pleurant.

Mais on jugera de l'étonnement du gardien de la Morgue, M. Delaigue, qui avait pris bonne note de cette déclaration, lorsqu'à deux heures plus tard, une jeune fille se présentait et affirmait aussitôt que le cadavre qu'elle avait sous les yeux était celui de son oncle, M. Riofay, âgé de 74 ans, pensionnaire à la Charité. Une rapide requête ne tarda pas à établir qu'elle disait vrai.

Toujours les suicides :

Hier soir, à 10 heures, une femme, Rose Bonnard, demeurant place de la Croix-Rousse, 2, s'est, dans un accès de fièvre chaude, précipitée par une fenêtre de son appartement, situé au deuxième étage.

Reliée aussitôt par son mari, la pauvre femme, qui dans sa chute a reçu des blessures d'une extrême gravité, a été transportée à la pharmacie Meunier, où elle a reçu les soins les plus empressés, et de là à l'hôpital de la Croix-Rousse.

On se demande dans quel but, le nommé G..., a donné de fausses indications sur l'identité du noyé. Certains faits laisseraient à supposer que le malheureux vieillard ne s'est pas suicidé et, n'a pas été comme on le pensait tout d'abord, victime d'un accident. Riofay aurait été entraîné sur le bas-port par un individu avec qui il aurait passé une partie de la nuit et qui l'aurait poussé dans le fleuve après l'avoir dévalisé.

L'enquête commencée établira sans doute ce que ces suppositions peuvent avoir de fondé.

Les vols du jour :

Le nommé Jules M..., serrurier, cours Charlemagne, a été arrêté hier soir, sous l'inculpation de vol d'un habitement complet, d'une valeur de 80 fr. et d'un revolver, commis au préjudice de M. Choquin, chauffeur, dont il partageait le logement.

Une fille, Marie B..., âgée de 27 ans, corsetière, rue du Château, à Villeurbanne, a dérobé une montre en argent, à une de ses compagnes de travail.

Elle a été arrêtée et écrouée à la Permanence.

Société protectrice de l'Enfance

La Société protectrice de l'enfance tiendra sa séance publique annuelle, le samedi 20 mai, à sept heures et demie du soir, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, entrée place de la Bourse.

ORDRE DU JOUR : 1^o Allocution du docteur Rodet, président ;

2^o Compte rendu des travaux de la Société, par le docteur Léon Reux, secrétaire général ;

3^o Rapport sur la question mise au concours en 1881, par le docteur V. Chappet fils ;

4^o Rapport sur la situation financière de la Société, par M. Achille Picard, trésorier ;

5^o Rapport sur les prix d'allaitement maternel et sur les récompenses aux nourrices, par le docteur Chappet père ;

6^o Distributions des prix et des récompenses ;

7^o Renouvellement partiel du conseil ; Elections.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 17 mai, 4 h. du soir.

Température : Aucun changement important n'est survenu, depuis hier, dans la situation atmosphérique générale ; toutefois, la zone de hautes pressions qui a son centre sur les Iles Britanniques s'avance progressivement vers nos régions.

Baromètre à Lyon (1 h. soir) : 766 ; température : 15°0.

Probable : Temps beau et un peu plus chaud.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui jeudi, 18 mai, 8^e représentation du grand succès la Fille du Tambour-Major, avec le concours de Mme Simon Grand, dans le rôle de Stella, et de M. Simon Max, dans celui de Griot qu'ils ont créés à Paris.

Théâtre des Célestins. — Après-demain samedi, aura lieu à ce théâtre la première des Rantzau, la dernière œuvre due à la collaboration de MM. Eekmann-Chartrian, qui a obtenu un succès si considérable à la Comédie Française. Cette pièce est, paraît-il, montée avec beaucoup de soin par M. Campogrosso. Les principaux rôles seront tenus par MM. Geibert, Bouyer, Chambéry, Mmes Renard, Conira, Vallée et Masson.

Malgré le grand succès qu'il obtiendra certainement ici, comme à Paris, cet ouvrage ne pourra avoir qu'un nombre très restreint de représentations, la clôture du théâtre devant avoir lieu le 31 mai.

Les Rantzau s'ont précédés d'un lever de rideau inédit : Sonnette de nuit, annoncé déjà depuis plusieurs mois, et dont les répétitions avaient été interrompues par l'indisposition prolongée de Mlle Masson. Ce sera donc une vraie première aux Célestins.

Bonne chance à l'auteur qui, du reste, n'est pas un nouveau venu au théâtre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mai.

Pas plus que la réponse des primes, qui s'est faite hier sans que le marché en ait tourné la main, la liquidation des engagements au 15 mai n'a eu le privilège de modifier l'assiette des cours. Mais en somme celle-ci est assez solide et la cote enregistre sans difficulté quelques plus values.

Les prix des reports ont été plus doux que fin avril.

Nous laissons hier le 5 0/0 à 117,15 : il a progressé à 117,22 1/2.

Le 3 0/0 Amortissable gagne 5 centimes à 84,15, l'Ancien 2 1/2 seulement à 83,92 1/2.

Les valeurs dont la liquidation n'a lieu qu'en fin de chaque mois semblent avoir été moins bien tenues que d'autres ; en tout cas les Chemins français se sont alourdis, le Midi au dessous de 1,300, le Lyon à 1,700.

Le Gaz à 1633 ; le Suez aux environs de 2750, le Panama de 540 ont eu des transactions assez suivies.

DERNIÈRE HEURE

Marseille, 17 mai.

Le tribunal de Marseille a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du château du Pharo (ancienne résidence impériale).

La ville de Marseille qui plaide entre l'ex-impératrice et revendiquait cette propriété a été déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

Appel sera interjeté.

La commission de la loi municipale s'est ajournée à mercredi.

— La commission du budget a décidé d'entendre le ministre de l'instruction publique.

— M. Paul Bert a demandé le renvoi à la commission du budget de la proposition Jules Roche relative aux biens du clergé.

— L'extrême gauche s'est réunie pour décider son interpellation.

Le gouvernement français a autorisé à rentrer en France le sujet russe Lavroff, expulsé dernièrement.

— La commission des victimes du Deux-Décembre a terminé l'examen des départements du Gers et de Saône-et-Loire.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 16 mai.

3 0/0	» »	Egypte	958 75
3 0/0 nouveau ..	» »	Banque Ottom ..	816 25
5 0/0	117 03	Chemins turcs ..	59 25
Italien	89 70	Alpines	» »
Turc	13 30	Rio	633 12
Extérieure	27 19	Panama	» »

CHOSSES & AUTRES

Le condamné à mort Bistor

Le condamné à mort Bistor et sa complice la fille Anna Perrin se sont pourvus hier, dit la Liberté, en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises.

On comprend cela de la part de Bistor qui ne fait ce pourvoi qu'à l'exemple de tous les condamnés à mort dans le but de gagner du temps ; mais que peut espérer de la cour suprême la fille Perrin qui n'a été condamnée qu'à six ans de réclusion. A moins qu'elle n'espère que le procès pourra être refait et que sur ses aveux tardifs elle serait condamnée aux travaux forcés et qu'elle traiterait rejoindre à la Nouvelle-Calédonie son amant qui obtiendrait des circonstances atténuantes.

Le pourvoi en grâce de Bistor a été fait à l'audience de samedi. Pendant que la cour délibérait sur l'application de la peine, un des jurés a prévenu M. Leon, défenseur de l'assassin, que les jurés avaient spontanément et unanimement signé le recours en grâce de Bistor. En cela, le jury n'a pas été d'une aussi grande inconscience qu'un journal l'a fait remarquer. En rapportant un verdict aussi sévère, les jurés ont voulu que la peine de mort soit prononcée pour l'exemple, à cause des nombreux assassins qui se commettent depuis quelque temps.

M. Leon s'est empressé de porter à son client cette bonne nouvelle. Il l'a trouvée à la Conciergerie, littéralement évanoui et anéanti, recouvert de la camisole de force, comme cela se fait pour tous les condamnés à mort. Il l'a reconforté en lui donnant l'espoir d'une commutation de peine, et hier, Bistor, beaucoup plus maître de lui, a pu être transféré à la Roquette, où il occupe, sous la surveillance continue de deux agents, une des cellules des condamnés à mort, celle qu'avait occupée Goules.

La famille de Bistor est dans la consternation la plus épouvantable. Elle n'est pas encore allée le voir à sa prison, et c'est à une des plus grandes déceptions du condamné.

Enfin, le recours en grâce signé par le jury a été remis hier soir à M. Ardouin, président des assises, qui le joindra au rapport qu'il est tenu d'adresser à M. le garde des sceaux, comme cela se fait après chaque condamnation à mort.

Un combat de boxe

Extrait d'une correspondance d'Amérique ; il s'agit d'un combat de boxe qui s'est livré dernièrement dans la Louisiane :

C'est pour échapper à la police que les pugilistes, tous deux du Nord, étaient allés se battre dans le Sud. Le gouverneur du Mississippi avait bien lancé, inutilement, une proclamation pour interdire le combat ; mais cette défense est restée lettre morte. On avait fort habilement escompté le sheriff, seul représentant de l'auto-

rité dans le village qui a fait servir d'arène.

Les deux boxeurs se sont martelés la figure à coups de poing devant mille ou douze cents curieux à courus de tous les points du pays. Il y avait même quelques ladies.

Ne croyez pas que ce soit seulement les gens de bas étage qui s'intéressent à ce divertissement anglo-saxon.

Cette après-midi, il semblait que New-York attendit un événement d'une importance nationale. Les journaux publiaient des éditions supplémentaires, avec des dépêches et des articles rédigés dans l'agot qui sert de langage aux boxeurs. Les *newsboys*, les petits vendeurs de journaux remplissaient les rues de leurs cris. On s'arrachait leurs feuilles encore humides. Tout le monde voulait lire les détails de la lutte et savoir comment le vainqueur, Sullivan, champion de l'Amérique, avait ébranlé le nez, les lèvres, les yeux de Ryan, ruisant de sang.

On calcule que les paris ont porté sur plus d'un million de francs.

Franchement, les courses de taureaux, que les Américains taxent de barbares, ne sont beaucoup moins que le spectacle abject de ces deux hommes qui se démolissent froidement la figure à coups de poing, pour un enjeu de cinq mille dollars.

Mots de la fin

Gouillard lit le vers fameux de Victor Hugo :

Ce siècle avant deux ans...

— Deux ans ! murmure-t-il d'un air inerte, c'est bien jeune pour un siècle.

Ces amours d'enfant !

Le petit Jacques voyant passer la pompe à vapeur qui court à un incendie :

— Père, il y a le feu ! C'est les pompiers qui doivent être contents ! ils vont faire aller la pompe !

SPECTACLES DU 18 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui jeudi,
« La Fille du Tambour-major ».

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 8 h. :
« Marie-Jeanne »,
« Les Dominos roses ».

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.
Café

Opéra

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Grand orchestre sous la direction de M. Leoz.

Aicazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 17 mai 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 1/2 amortissable... 28 20	Gaz de Lyon... 28 20
3 1/2 amortissable... 31 10	Gaz de la Loire... 31 10
4 1/2... 117 15	Minos de la Loire... 117 15
5 0/0 français... 117 15	Montrambert... 117 15
Autrichien 4 0/0... 117 15	Rive-de-Gier... 117 15
Autrichien 5 0/0... 117 15	Société Lyonnaise... 117 15
Espagne 3 0/0... 117 15	Bateaux-Omnibus... 117 15
Porte Egypt. unifiée... 117 15	Bateaux... 117 15
Crédit mob. Espag... 580	Abattoirs... 117 15
Crédit Lyonnais... 750	Verreries L. et Rhône... 117 15
Union générale... 750	Proix-Bonnet... 117 15
8. Lyon et Loire... 816 25	Obligations
3. Hypothec. France... 816 25	Ville-de-Lyon... 816 25
300. Foncière Lyonn... 816 25	Ville-de-Paris 1869... 401
banque Ottomane... 816 25	Ville-de-Paris 1871... 388
Paris-Lyon-Médit... 765 75	Lombardes-anciennes... 765 75
Che. Autrichiens... 81 50	Lombardes-nouvelles... 81 50
Lombard-Vénitien... 548 75	Saint-Etienne... 81 50
Saragossa... 60 51	Rhône-et-Loire 4 0/0... 81 50
Nord-Belgiana... 2 41	Paris-Lyon-Médit... 1868 261

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec sa l'a d'ombages, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rarissimes, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundis, mercredis et samedis, de 3 à 5 heures. 2583

HERNIES

Guérison prompte par la méthode de M. le Dr. GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

Le rédacteur gérant, Victor GOURNAUD

Lyon. — Imp. Wallener, rue Bellecordière, 14.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 mois
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5 0/0	aux bons à 2 ans
4 0/0	à 18 mois
3 0/0	à 1 an
2 1/2 0/0	à 6 mois
2 0/0	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à vue

ANNONCES

A VENDRE

Par suite de décès

LA PHARMACIE LANDOT

A LHUIS (Ain)

La seule existant dans ce canton
S'adresser à M. JOLY, notaire
à Lhuis. 24 mars.

VENTES à crédit d'obligations de la Ville de Paris, quarts de Ville, Ville de Lyon, Crédit Foncier, payables 10 fr. et 50 fr. par mois avec droit aux tirages. Crédit financier, 184, rue de Rivoli, Paris.

A louer

A LA SE-JEAN

Une pièce au 2, rue d'Amboise, 6. S'y adresser. — Prix modéré.

Buade de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants capitaux à placer par hypothèque. 22 juin.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Bailleau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

23 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit financier, 184, r. Rivoli, Paris.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de dix mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile

à 3 francs le cachet. S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 924.

DES BOISSONS GAZEUSES. — C'est le seul fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 30 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débilitants, brasseries, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 114, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6072. mai.

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 132 millions

BONS 5% DE CAISSE

OBLIGATIONS

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4 ; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

Établissement Thermo-résineux du MARTOURT

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copaux de Pins anglais frais et abondants (contient l'essence de sucs) au lieu analogue avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, santé d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoît père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux fraudeurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

50 pour 100 de REVENU PAR AN. LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE. Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, Société Anonyme, Capital : 10 Millions de Fr. PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sugez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant, ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et entraînent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poisons pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 75, la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharmacie Bonor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES. Les seuls qui soient argenter à l'intérieur.



Les Siphons à 2^e et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer. J. HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET et Co, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS. Envoi franco des prospectus détaillés.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

FORTUNE ASSURÉE

à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.